

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 8 décembre 2025

Présents : M GILLES (Président), Mr CHAUMARD, Mme GUEGAN, Mme NICOLAS

Excusés :

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

- Le match n°53965756 : RCB. Bollène – Monteux non joué le 07/12 devra se jouer le 21/12 à 15h.

D2 :

- Le match n°53889017 : MJCV. Bollène – US. Planaise non joué le 07/12 devra se jouer le 21/12 à 15h.
- Le match n°53889026 : Pertuis – Caderousse du 14/12 se jouera à 15h.
- Le match n°54034597 : US. Avignon – SDE. Pernes du 14/12 est avancé au Samedi 13/12 à 18h45.

D3 :

- Le match n°53967294 : RC. Bollène – Mornas/Mondragon non joué le 07/12 devra se jouer le 04/01 à 15h.

D4 :

- Le match n°53968982 : Camaret – Nyons non joué le 07/12 devra se jouer le 21/12 à 15h.
- Le match n°53969825 : Comète Sarrians – Mistral Académie non joué le 07/12. Dossier transmis à la CSR (Commission Statuts et Règlements) pour suite à donner.



SECTEUR COUPE

Coupe Grand Vaucluse :

- Le match n°55221944 : FCME – US. Autre Provence du 21/12 est avancé au samedi 20/12 à 18h.
- Le match n°55221943 : Gadagne – Sorgues non joué le 03/12 devra se jouer le 21/12 à 15h.